

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE : 20 octobre 2022

Lettre de la Commission de services policiers d'Ottawa à la Commission civile de police de l'Ontario concernant l'embauche d'un nouveau chef de police

Ottawa - La Commission de services policiers d'Ottawa a écrit une lettre à la Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP) au sujet de son processus de recrutement en cours pour un nouveau chef du Service de police d'Ottawa. Cette lettre donne suite à une lettre rédigée le 18 octobre par deux candidats au poste de maire de la ville d'Ottawa qui ont communiqué avec la CCOP pour lui faire part de leurs préoccupations.

Une copie du corps de la lettre est reproduite ci-dessous au bénéfice du public.

Cher registraire de la CCOP,

Je vous écris au nom de la Commission de services policiers d'Ottawa.

La Commission et le Conseil ont reçu une lettre envoyée à la Commission le 18 octobre 2022. Cette lettre a été envoyée par deux candidats au poste de maire de la ville d'Ottawa. Une décision a été prise, apparemment par les auteurs, de placer la lettre dans la sphère publique.

Bien entendu, si l'un des auteurs de la lettre était retenu, il aurait le droit de siéger à la Commission des services policiers. Par conséquent, il est important que tous les lecteurs de la lettre comprennent le rôle de la Commission ainsi que le recrutement et la nomination du chef de police.

*Il est malheureux et contraire aux intérêts supérieurs de la communauté que les candidats politisent une nomination qui n'est pas politique en premier lieu. Cette lettre est entièrement contraire à la structure et à l'intention de la Loi sur les services policiers. **En vertu de la Loi, la Commission a l'obligation statutaire de recruter et de nommer le chef de police et tout chef de police adjoint.** Le conseil municipal n'a pas de rôle statutaire ou d'autorité légiférée à cet égard. Il semblerait que les auteurs de la lettre tentent de contourner ou de miner l'indépendance de la Commission, alors que celle-ci tente de s'acquitter de son obligation légale.*

En outre, les deux candidats auteurs de cette lettre induisent intentionnellement en erreur la Commission ainsi que les membres du public. Il est totalement faux de laisser entendre que les habitants d'Ottawa n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre du processus de recrutement, tout comme l'affirmation

selon laquelle le processus de consultation publique de la Commission était défectueux et peu fréquenté.

En fait, la Commission a publié un rapport de consultation publique concernant le processus de recrutement dans le cadre de son ordre du jour public du 25 juillet 2022. Le rapport indique que 214 personnes ont été impliquées dans une série de neuf forums et groupes de discussion ciblés dans le cadre d'un processus de consultation. En outre, 35 entretiens individuels ont été menés avec des membres de la communauté tels que des chefs religieux, des conseillers scolaires, des propriétaires d'entreprises, des conseillers municipaux, des défenseurs des jeunes, etc. En outre, 23 membres du public ont assisté à un forum public ouvert et, enfin, 1 451 réponses ont été reçues en réponse à une enquête en ligne.

Sur la base de ce qui précède, la Commission est d'avis que le processus de consultation publique n'a pas été mal suivi. La Commission souhaite également souligner que ce processus était le premier à engager une société de consultation entièrement racialisée pour concevoir et mettre en œuvre la stratégie de consultation, afin d'atteindre les membres de la communauté qui sont souvent marginalisés et sous-représentés dans les résultats des consultations traditionnelles. Le cabinet était composé de leaders communautaires très respectés ayant une expérience vécue et de vastes réseaux dans la communauté.

Pour aller au fond des choses, il n'y a pas de conflit d'intérêts, réel ou perçu, simplement parce qu'un candidat a déclaré publiquement qu'il était d'accord avec la décision prise à l'unanimité par la Commission des services de police lors de sa réunion du 25 juillet, de poursuivre le recrutement du prochain chef de police. Un candidat à l'élection n'a ni plus ni moins d'influence sur la décision de la commission de police que n'importe quel autre résident.

Il est évident que les deux candidats ne pensent pas à la communauté ou au service de police lorsqu'ils suggèrent que le processus d'embauche soit retardé et entrepris au cours du prochain mandat du Conseil. Ils sapent l'expérience et l'expertise collectives de la Commission actuelle et mettent davantage en danger la stabilité du service de police.

Le Service est sans chef de police permanent depuis février de cette année. Le prochain mandat du Conseil ne commencera pas avant le 15 novembre, et les nominations aux comités et commissions ne seront probablement pas finalisées avant la fin de l'année ou le début de 2023. La prochaine itération de la Commission pourrait ne pas être en mesure de nommer un nouveau chef de police avant le printemps prochain ou plus tard. La Commission a pris sa décision parce qu'elle était (et est toujours) d'avis qu'il est inacceptable pour le service de police et pour la communauté de ne pas avoir de chef permanent confirmé pendant plus d'un an. Il est en fait dans l'intérêt de la prochaine

Commission que ce poste critique soit pourvu avant qu'elle n'entame son mandat, car cela lui permettra de concentrer son attention sur le budget, sur un plan stratégique actualisé et sur le recrutement d'un chef de police adjoint permanent, puisque ce poste est également vacant depuis février de cette année.

Le Conseil estime que notre position est claire à ce sujet.

La Commission de services policiers d'Ottawa est l'organisme civil chargé de régir le Service de police d'Ottawa. Elle est chargée d'assurer la prestation de services de police adéquats et efficaces aux résidents de la ville d'Ottawa.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Krista Ferraro, directrice générale de la Commission de services policiers d'Ottawa, au 580-2424, poste 21618.